

R. Pryke: [rachel.pryke@ac-lyon.fr](mailto:rachel.pryke@ac-lyon.fr)  
M.O.Jaubert: [marie-odile.jaubert@ac-lyon.fr](mailto:marie-odile.jaubert@ac-lyon.fr)

Definition et mode de fonctionnement des differents projets pouvant être mis en place pour les élèves.

### **PAI:projet d'accueil individualisé**

projet mis en place pour un élève qui a une maladie chronique( mucoviscidose, diabète ,asthme, allergies alim...)

Un rendez-vous est fixé avec le médecin scolaire: la famille fournit une ordonnance qui précise les modalités d'intervention et les médicaments.

Ce projet permet de faire le lien avec l'équipe pédagogique par l'intermédiaire du professeur principal.

### **PPRE: programme personnalisé de réussite éducative**

projet mis en place pour un élève qui a des difficultés d'apprentissage: dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, troubles de l'attention...

Le professeur principal organise une réunion avec l'élève et sa famille pour proposer des aides pédagogiques.

Si besoin, les infirmières peuvent participer à la réunion, il est souhaitable que l'élève ait été vu par le médecin scolaire qui peut faire des suggestions.

En attendant un rendez-vous avec le médecin scolaire,des aides peuvent être mises en place.

Ce document est indispensable pour toute demande d'aménagement aux examens.

### **PPS:projet personnalisé de scolarisation**

projet mis en place par l'enseignante référente Mme Granger pour un élève qui a un handicap reconnu par la MDPH de Bourg.

**Aménagements aux examens:** La demande est faite par la famille. Chaque élève qui fait une demande d'aménagement doit voir le medecin scolaire pour une évaluation de sa situation scolaire. Les demandes sont envoyées avant Noël, elles sont accompagnées d' une copie du PPRE ou du PAI .